

Demande d'inscription

Retourner à :

Direction générale de la formation continue
Pavillon J.-A.-DeSève, bureau 1153
Université Laval
Québec (Québec) G1K 7P4

Téléphone : (418) 656-3202
ou 1 877 785-2825, poste 3202
Télécopieur : (418) 656-5538
dgfc@dgfc.ulaval.ca

☐ M. ☐ Mme		NOM		PRÉNOM		N° DE DOSSIER À L'UNIVERSITÉ LAVAL	
ADRESSE À DOMICILE	N°	RUE	APP.		N° DE TÉLÉPHONE (<i>domicile</i>)		
	VILLE		PROVINCE		CODE POSTAL		
	ADRESSE ÉLECTRONIQUE		DATE DE NAISSANCE		N° D'ASSURANCE SOCIALE (<i>facultatif</i>)		
			année mois jour				
NOM DE L'EMPLOYEUR ACTUEL		FONCTION		N° DE TÉLÉPHONE (<i>travail</i>)		N° DE TÉLÉCOPIEUR (<i>travail</i>)	
				() poste :		()	
ADRESSE COMPLÈTE POUR FACTURATION							
ACTIVITÉ						DATE	FRAIS
MODALITÉ DE PAIEMENT	☐ Chèque libellé à l'ordre de l'Université Laval			☐ Visa ☐ MasterCard		Expiration _____	
	☐ Facturation : N° de commande : _____ ou joindre une lettre de votre employeur s'engageant à payer les frais			N° de carte de crédit : _____		Nom du titulaire : _____	
Signature _____				Date _____			
Session	Code 0.901.01	Paielement	C	R	A	F	B
				Dépôt n°		Date	

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (L.R.Q., chapitre A-2.1)

Conformément aux stipulations de l'article 65 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, l'Université Laval vous informe, par la présente, que les renseignements nominatifs qu'elle vous demande de lui communiquer de même que ceux qu'elle consignera à votre dossier par la suite, le cas échéant, sont confidentiels. Ils ne serviront qu'à la gestion de vos études et de votre statut par les personnes habilitées à ce faire aux termes du Règlement sur la protection des renseignements personnels de l'Université Laval, lequel est disponible au secrétariat de la Direction générale de la formation continue, 1153 Pavillon J.-A.-DeSève, Université Laval, Québec (Québec) G1K 7P4.

Les renseignements recueillis à l'occasion de votre demande d'inscription ont un caractère obligatoire et quiconque refuse de les fournir ne peut se prévaloir du statut d'étudiant à l'Université Laval.

Vous pourrez vous prévaloir du droit d'accès à votre dossier conservé à la Direction générale de la formation continue, aux heures d'ouverture des bureaux et en présence d'un membre du personnel de cette unité. La Loi vous assure aussi le droit de rectification d'un renseignement versé à votre dossier. Avant d'exercer ces droits en vertu des dispositions de cette loi, il est suggéré de vous adresser au responsable de la tenue des dossiers à la Direction générale de la formation continue. Au besoin, on peut adresser une requête écrite au responsable de la protection des renseignements personnels à l'Université Laval, au Bureau du Secrétaire général, 2183 Pavillon Jean-Charles-Bonenfant : des formulaires à cet effet y sont disponibles de même qu'au secrétariat de la Direction générale de la formation continue.

FORMATION ET IMPÔT

L'Université Laval étant un établissement d'enseignement reconnu, les investissements effectués pour la formation seront admissibles en vertu de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre (Loi du 1 %). Pour en savoir davantage sur les conditions et les modalités de la loi, veuillez vous adresser à un centre local d'emploi (CLE) d'Emploi-Québec de votre région.